

Département

Des  
Alpes MaritimesArrondissement  
De NiceCommune  
de  
Lucéram

Nombre de Conseillers

En exercice	15
Présents	11
Votants	15

Pour	14
Contre	0
Abstention	1

Délibération N°204

***Demandes de  
subventions à l'Etat,  
à la Région,  
et au Département.  
Pour la réhabilitation de  
l'ancien commerce  
« les Marmottes »  
à Peïra Cava***

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du complexe « 3 en 1 », sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

*Etaient présents* : Mme Christiane Ricort, M. Jean-Louis Dalloni, M. Pierre Marseille, M. Richard Fonti, Mme Nathalie Chiavarino, M. Louis Fadas, M. Didier Lambert, Mme Evelyne Brisson, Monsieur Pierre Natali, Madame Séverine Canino, formant la majorité des membres en exercice.

*Etaient représentés* : Mme Michèle Barnoin par M. Pierre Marseille, Mme Josiane Cordier par M. Didier Lambert, Monsieur Mehdi Lemaire par M. Michel Calmet, Mme Audrey Varro par Nathalie Chiavarino,  
Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de son action pour la relance de la station « Verte, Familiale et Sportive » de Peïra Cava, la Commune a acheté fin 2020 les murs de l'ancien commerce "les Marmottes » fermé depuis plus de 15 ans et un logement attenant. Pour dynamiser la station et répondre aux besoins à la fois des résidents et des touristes, un projet de réhabilitation de ces locaux a été élaboré.

Il présente les plans de ces travaux, dressés par Monsieur Daniel Barbier, Architecte DPLG, qui portent sur la création -après appel à projets- d'un commerce Multiservices/point Poste.

Le Maire précise que le logement pourra être affecté à un candidat non domicilié sur la station ou aménagé en gîte touristique si le preneur habite Peïra Cava.

Il donne connaissance à l'assemblée du coût estimatif de l'opération, réparti selon les chiffres suivants :

Travaux	267.022 ,00 € HT
Honoraires, assurances, contrôles sécurité	45.042,00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>312.064,00 € HT</b>

.../...

AR Prefecture

006-210600771-20221014-204-DE  
Reçu le 18/10/2022

Il propose ensuite le plan de financement prévisionnel ci-après :

	taux	EUROS HORS TAXES
Subvention Etat FNDAT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire - Avenir Montagne Investissement)	13 %	40.000,00
Autre subvention Etat (DETR)	20%	62.413,00
Subvention Région « nos communes d'abord 2023 » (ex.Frat)	30%	93.619,00
Subvention Département	17%	53.621,00
Part Communale	20%	62.413,00
<b>TOTAL</b>		<b>312.064,00</b>

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet susvisé et son plan de financement.

Monsieur Jean-Louis Dalloni s'abstient.

Le Conseil Municipal décide donc, avec 14 voix POUR :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus présenté, de l'opération de réhabilitation de l'ancien commerce « les Marmottes » à Peira Cava
- De solliciter des aides publiques auprès :
  - o De l'Etat, dans le cadre du FDNAT et de la DETR
  - o De la Région, dans le cadre du dispositif « nos communes d'abord 2023 »
  - o Du Département des Alpes Maritimes
- D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ces démarches

Fait à Lucéram les jour mois et an que susdits.

Le Maire  
Michel Calmet



La Secrétaire de séance  
Christiane Ricort

